

**GROUPE PROJET  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL FFVB**

**Réunion du 7 décembre 2006**

Les séminaires des secrétaires généraux, des président de comités départementaux, la réunion des présidents de ligues en novembre 2006, les réflexions des membres du Bureau Exécutif et du Comité Directeur Fédéral depuis deux ans, la visite de l'inspection générale du MJS ont permis de dégager un certain nombre de réflexion sur le développement de nos deux disciplines.

**I) Etat des lieux**

L'opération « le volley j'adore » a démontré l'existence d'un problème de relation entre le niveau national (FFVB) et le niveau local (les clubs). On constate entre la fédération, ses organes déconcentrés (ligues et comités départementaux) et ses clubs un réel manque de communication.

Les rôles et les missions de chaque structure (fédération, ligues et comités) ne sont pas clairement définis. Les ligues et les comités agissent sans concertation et parfois même en doublon.

La disparité d'importance des ligues et des comités (certains comités sont plus importants que certaines ligues) et leur lieu d'implantation (zone urbaine/zone rurale) ne sont pas pris en compte par les politiques fédérales qui se révèlent alors inefficaces car elles ne sont pas assez adaptées aux structures.

La politique fédérale est mal perçue par les clubs. Les clubs régionaux se plaignent de la lourdeur des tâches administratives et des obligations assorties de pénalités financières imposées par la fédération. Ils ne se sentent pas assez soutenus et accompagnés par leur fédération.

La réglementation fédérale est compliquée et mal connue des clubs régionaux. Par conséquent, cette réglementation est quelques fois mal appliquée par les clubs.

Le système actuel de prise des licences semble complexe (cheminement de la licence par le club, le comité départemental, la ligue puis la fédération) et entraîne une certaine opacité des flux financiers (part fédérale, régionale et départementale de la licence).

Les équipements sportifs se révèlent inadaptés au développement de nouvelles pratiques comme le beach volley et aux attentes des pratiquants : pratique sportive et convivialité de l'accueil.

La FFVB ne peut pas définir une politique d'emploi réaliste et efficace à long terme puisqu'elle ne connaît pas la dimension économique de ses ligues et comités.

## II) Les objectifs et les moyens d'actions

→ La FFVB doit donc définir une stratégie de développement territorial et mettre en place une relation de proximité essentiellement avec ses clubs et ses comités départementaux.

Un certains nombres d'orientations ont ainsi été définies afin d'atteindre cet objectif.

Concernant **les clubs**, la FFVB souhaite principalement une simplification des règlements fédéraux ainsi qu'une révision des obligations auxquelles les clubs sont soumis, pour que celles-ci ne soient plus perçues comme des obligations mais plutôt comme des devoirs découlant l'appartenance fédérale, afin de modifier le rapport FFVB/clubs.

Concernant **les ligues et les comités départementaux**, il apparaît indispensable de redéfinir le rôle et les missions des ligues (rôle de coordination) et des comités départementaux (acteurs du développement local et soutiens des clubs).

Il est également nécessaire de favoriser la communication entre les différentes structures (FFVB, ligues, comités et clubs) ainsi que leur transversalité afin d'éviter le cloisonnement de ses structures. La FFVB souhaite donc développer des outils de communication comme l'informatique et Internet afin de mettre en place de sites Internet des ligues et des comités ainsi qu'un réseau intranet fédéral.

La FFVB veut déterminer le critère de viabilité économique pour les comités et les ligues et faire état des lieux du développement géographique du volley-ball (répartition zone urbaine/zone rurale).

Il est également prévu de favoriser la mission de proximité des comités par la mise en place d'une animation sportive, type rencontres ou championnats à « tiroirs », tout au long de l'année.

De plus, il est envisagé une redéfinition du circuit des transferts financiers (le licencié payerait directement la licence à la fédération (obligation légale) qui reverserait une part aux ligues et aux comités sur la base d'une politique fédérale). Internet et le prélèvement en ligne apparaissent comme les outils privilégiés de la redéfinition et de la transparence des transferts financiers.

Une simplification des tâches administratives des clubs, comités et ligues et l'instauration d'un « guichet unique » sont également prévues grâce l'informatique et à Internet.

La FFVB doit valoriser et communiquer sur sa politique fédérale auprès de ses structures déconcentrés et de ses clubs dans un soucis de transparence.

Concernant **les pratiques sportives**, la FFVB veut diversifier son offre (compétition, loisir/plaisir, santé) et proposer des pratiques qui répondent aux attentes des acteurs locaux (clubs et institutionnels : collectivités locales....)

La FFVB veut mettre en place une politique **des équipements sportifs**. Elle doit proposer des équipements sportifs adaptés aux différentes pratiques (gymnases pour le volley-ball, préaux pour le beach volley qui peuvent d'ailleurs être le support d'autres activités sportives). Elle doit également faire que les gymnases ne soient pas uniquement des lieux de pratiques sportives mais aussi des structures d'accueil et des lieux de convivialité.

La FFVB souhaite développer des pôles d'activités grâce notamment aux **Unions et Groupements de Sportifs (UGS)**. Il apparaît nécessaire d'aménager les textes relatifs aux UGS afin d'atteindre les objectifs suivants : l'aménagement des bassins de pratique, la structuration et la couverture des territoires et la mutualisation des moyens dans le respect des identités associatives.

Concernant **l'emploi et la formation**, la FFVB veut assurer une véritable politique d'emploi. Après la professionnalisation de l'entraînement et de la coordination, une réflexion sur la professionnalisation de l'accueil et de l'animation doit être engagée. La FFVB devra donc aider ses structures déconcentrées et ses clubs afin de faciliter la création d'emplois.

### **III) Compositions du groupe de pilotage**

Le groupe de pilotage est constitué de :

Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Jean Marie SCHMITT, Directeur Technique Adjoint, Florence BLANCHARD, Juriste. Ces trois personnes représentent la FFVB au CNOSF lors des réunions de travail des 15 fédérations.

Isabelle LALANNE, Monique BERNARD, Stéphanie GOSSELIN, Maurice BOISSEAU, André GLAIVE, Eric TANGUY, Jacques HAEZEBROUCK complètent le groupe et se rapprocheront des personnes permettant de répondre aux questions du groupe de travail du CNOSF/MJS.